

Séance extraordinaire du 12 mars 2012

Procès-verbal



00 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU

12 MARS 2012

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet.

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse, Monsieur Yves Gingras.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi le 12 mars 2012, à dix-huit heures (19h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Octroi de 120 000 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Agapit;
4. Mise ne demeure Génivar
5. Période de question des contribuables;
6. Levée de l'assemblée extraordinaire.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce jour du mois de jeudi 8 mars 2012.

Isabelle Paré

Directrice générale/secrétaire-trésorière

01 (2012-03-123) - Ouverture

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le lundi 12 mars 2012, à 18h, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet, les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi. Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et le point 4. Mise en demeure des ingénieurs de la firme Genivar pour les travaux du Complexe des Seigneuries est proposé par le conseiller Pierre Audesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

02 (2012-03-124) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, l'ordre du jour;

ATTENDU que le point 4. Mise en demeure des ingénieurs de la firme SNC Lavalin pour la construction du Complexe des Seigneuries est ajouté.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2012-03-125) - Octroi de 120 000 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Agapit

3-Octroi de 120 000 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité octroi un montant de 120 000 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 (2012-03-126) - Mise en demeure des ingénieurs de la firme Génivar pour la construction du Complexe des Seigneuries

4- Mise en demeure des ingénieurs de la firme Génivar pour la construction du Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la municipalité procède à l'envoi d'une mise en demeure à la firme Genivar.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - Période de question des contribuables

5- Période de question des contribuables

17 (2012-03-127) - Levée ou ajournement de la séance

6 - Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que cette session extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h15

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse